



Bail de location précaire

Par tequilajaune

Bonjour,
actuellement sous bail précaire, je vais quitter mon logement a la fin du mois de mai comme le prévoit le bail en question.

Le propriétaire me demande une lettre recommandée précisant ma date de départ que je lui ai déjà communiquée puisque les déménageurs sont prévus et que, quoi qu'il en soit, j'ai signé ce bail précaire et me suis engagée en partir fin du mois.

Suis je tenue de faire ce courrier ?? Merci pour votre réponse.

Courtoisement,

Par ESP

Bonjour

Ce n'est pas une obligation, mais une possibilité.

S'il le souhaite, y a-t-il quelque chose de gênant pour vous ?

Par tequilajaune

Merci pour votre réponse,

Ce qui me gêne c'est cet acharnement à me signer déclarer, signer, écrire plusieurs fois de suite que je vais bien quitter les lieux.... je me demande pourquoi maintenant cette lettre recommandée.. De quoi ce propriétaire cherche t il à se prémunir me concernant ? je ne comprends pas...